

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L’EXERCICE DU MÉTIER D’AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 228

présenté par
Mme Le Feur

ARTICLE 5 UNDECIES

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Je partage l’objectif de préservation et de restauration des cours d’eau. Néanmoins, il serait pertinent d’attendre les résultats des travaux de la mission d’information en cours sur l’état des cours avant de légiférer sur le sujet.